Nations Unies A/70/924–S/2016/532



Distr. générale
10 juin 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2274 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le présent rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan dans les domaines de l'accès humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la publication de mon précédent rapport, le 7 mars 2016 (A/70/775-S/2016/218). Il retrace également les principaux changements intervenus en ce qui concerne la situation politique et les conditions de sécurité, ainsi que les événements régionaux et internationaux intéressant l'Afghanistan.

II. Faits nouveaux pertinents

3. Le Gouvernement a continué de faire face à d'importantes difficultés en matière politique, économique et de sécurité. Si l'élan initial en faveur d'un éventuel processus de paix avec les Taliban dans le cadre du Groupe de coordination quadrilatérale sur le processus de paix et de réconciliation afghan est retombé, des progrès ont en revanche été accomplis sur la voie d'un accord de paix avec le Hezb-i-Islami (Gulbuddin Hekmatyar). L'Assemblée nationale a confirmé plusieurs nominations essentielles et le Gouvernement a pourvu de nouveaux postes clefs. Peu de progrès ont été faits sur le terrain de la réforme électorale et de la préparation des élections au parlement et au conseil de district. La situation en matière de sécurité a été marquée par des affrontements intenses et constants. À leur plus haut niveau depuis 2001, ces accrochages ont eu des répercussions négatives sur les civils afghans, entraînant une augmentation du nombre de victimes et de déplacements. Le Gouvernement a poursuivi les préparatifs du sommet de

16-09162 (F) 140616 140616



Merci de recycler



l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Varsovie et de la conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan et a réalisé quelques progrès dans la mise en œuvre de son programme de réformes, notamment en adoptant des mesures de lutte contre la corruption et en définissant les priorités de développement pour l'avenir. Néanmoins, la croissance économique est restée faible et le taux d'émigration élevé.

A. Évolution de la situation politique

4. Les initiatives visant à relancer le processus de paix avec les Taliban ont marqué le pas après les quatre réunions du Groupe de coordination quadrilatérale qui se sont tenues entre l'Afghanistan, la Chine, le Pakistan et les États-Unis d'Amérique, et dont j'ai fait état dans mon précédent rapport. Dans une déclaration publiée le 5 mars, les Taliban ont réaffirmé qu'ils ne participeraient pas aux pourparlers de paix tant que leurs conditions, à savoir le départ des forces étrangères, le retrait des listes noires internationales et la libération des prisonniers Taliban, n'auraient pas été remplies. Le 12 avril, les Taliban ont lancé leur offensive annuelle de printemps. À la suite d'une violente attaque menée par les Taliban à Kaboul une semaine plus tard, le 19 avril, et ayant fait 56 morts et 337 blessés parmi les civils, le Président afghan, Ashraf Ghani, a convoqué une réunion extraordinaire des deux chambres de l'Assemblée nationale le 25 avril. Dans son intervention devant le parlement, il a mis en doute la volonté du Pakistan d'amener les Taliban à la table des négociations, réaffirmé son engagement à combattre l'insurrection par les armes et demandé l'application de la peine capitale contre les prisonniers condamnés pour atteintes à la sûreté de l'État. Deux jours après que le Président Ghani a autorisé l'exécution de six détenus le 8 mai, les Taliban se sont vengés en exécutant par pendaison deux agents de la police nationale afghane dans la province de Paktika. Le Groupe de coordination quadrilatérale a tenu sa cinquième réunion le 18 mai à Islamabad, durant laquelle les membres ont réaffirmé leur engagement en faveur du processus de paix. La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

5. Si les tentatives de paix avec les Taliban se sont enlisées, des progrès ont en revanche été réalisés sur la voie d'un accord de paix entre le Gouvernement afghan et le Hezb-i-Islami (Gulbuddin). Le 17 mars, une délégation de Hezb-i-Islami (Gulbuddin) a entamé à Kaboul ses premiers pourparlers direct avec le Haut Conseil pour la paix. Le 23 avril, des envoyés supplémentaires sont arrivés à Kaboul, sur l'invitation du Président Ghani, pour des pourparlers avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement, et ont rencontré le Président le 30 avril. Le 19 mai, le Président du Haut Conseil pour la paix, M. Syed Ahmad Gilani, a approuvé la version finale du projet d'accord de paix avant de le soumettre au Président Ghani et aux responsables du Hezb-i-Islami (Gulbuddin) pour signature. Cette dernière n'est pas encore intervenue. Avant cette date, le 1er avril, le Haut Conseil pour la paix avait cherché à répondre aux inquiétudes concernant son efficacité en élaborant une nouvelle stratégie d'action et en réduisant sa présence dans les provinces, ne maintenant à leurs postes que les présidents des conseils de paix provinciaux et les responsables des équipes provinciales du secrétariat conjoint.

6. L'incertitude quant à la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban a été accentuée par l'exécution le 21 mai du chef des Taliban, le mollah Mansour, par un drone américain dans la province pakistanaise du

Balouchistan, et par l'annonce le 25 mai de son successeur, Haibatoullah Akhoundzada. Dans la même annonce, le fils de feu le mollah Omar, le mollah Yacoub, qui avait accepté le 4 avril sa nomination au Conseil suprême taliban et à la Commission militaire, a été nommé pour seconder le chef des Taliban aux côtés de Sirajuddin Haqqani qui a conservé son poste d'adjoint d'Akhoundzada. Le 25 mai, la faction menée par le mollah Rassoul, qui avait affronté des éléments des Taliban restés fidèles à feu le mollah Mansour, a déclaré qu'elle n'accepterait pas la nomination d'Haibatoullah Akhoundzada.

7. Le Gouvernement a procédé à la nomination de plusieurs hauts fonctionnaires. Le 9 avril, la chambre basse de l'Assemblée nationale a approuvé la nomination par le Président de Taj Mohammad Jahid au poste de Ministre de l'intérieur et de Mohammad Farid Hamidi à celui de Ministre de la justice. Le 5 mai, le Président a nommé Masoom Stanekzai, ancien Ministre de la défense par intérim, Directeur par intérim de la Direction nationale de la sécurité, et a désigné le général Abdallah Khan nouveau Ministre de la défense par intérim. Ces nominations doivent être confirmées par la chambre basse de l'Assemblée nationale. Plusieurs gouverneurs de province ont également été nommés, notamment dans les provinces de Badghis, Helmand, Wardak et Zabol. Seuls deux des 34 gouverneurs de province sont encore gouverneurs par intérim. Malgré ces avancées positives, certains postes importants sont encore vacants, dont ceux de directeur de la Direction indépendante de la gouvernance locale, de chef de la Commission de la fonction publique, de ministre des mines et du pétrole et de gouverneur des provinces de Balkh et de Nourestan.

8. Parallèlement, les groupes politiques d'opposition ont continué de réclamer la mise en œuvre de l'accord politique du 21 septembre 2014 sur lequel se fonde le Gouvernement d'union nationale. Certains ont exigé la tenue des élections au parlement et aux conseils de districts au cours du troisième trimestre de 2016, tandis que d'autres ont fait valoir que le mandat du Gouvernement d'union nationale prenait fin après deux ans et que celui-ci devait être remplacé au moyen soit d'une élection présidentielle soit d'une *loya jirga.* Lors de sa visite à Kaboul le 9 avril, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, John Kerry, qui avait assisté à la signature de l'accord du 14 septembre, a déclaré que cet accord avait une validité de cinq ans. Cette position a été vivement critiquée par plusieurs personnalités et grandes factions de l'opposition, dont l'ancien Président Hamid Karzaï, le chef du Conseil de protection et de stabilité de l'Afghanistan, Abdoul Rassoul Sayyaf et le chef du Nouveau Front national, Anwar oul-Haq Ahady. L'opposition est néanmoins restée divisée dans l'ensemble, signe du morcellement généralisé de l'élite politique. Les manifestations nationales massives des membres de la communauté ethnique Hazara à la suite de la décision prise le 30 avril par le Gouvernement de changer le tracé de la ligne électrique à haute tension Turkménistan-Ouzbékistan-Tadjikistan-Afghanistan-Pakistan, pour la faire passer par le col de Salang plutôt que par la province de Bamiyan, sont une preuve supplémentaire des divisions politiques qui traversent le pays. Ces scissions ont atteint leur comble le 16 mai, quand des milliers de manifestants se sont réunis à Kaboul. Des contre-manifestations plus modestes ont également été organisées dans l'ensemble du pays en soutien au Gouvernement.

9. Le Président a rappelé l'engagement pris par le Gouvernement d'organiser les élections au parlement et aux conseils de district. Dans une lettre du 9 avril, il a demandé l'assistance électorale des Nations Unies pour le scrutin annoncé en janvier et devant se tenir le 15 octobre 2016. Du 10 au 19 mai, l'Organisation des

Nations Unies a mené une mission d'évaluation initiale des besoins à Kaboul. Le 28 février, le Président a publié deux nouveaux décrets, le premier ayant trait à la loi électorale et le second à la loi sur la composition, les obligations et les compétences de la Commission électorale indépendante et de la Commission du contentieux électoral. Ces décrets sont intervenus après le rejet par la chambre basse de l'Assemblée nationale de deux précédents décrets. Si le premier décret reprend les recommandations de la Commission spéciale sur la réforme électorale relatives notamment à la définition des infractions électorales, au financement de la campagne et à l'inscription sur les listes électorales, le second s'écarte de certaines propositions relatives à la composition du Comité de sélection et des organes électoraux. Le Comité de sélection chargé de nommer les commissaires électoraux s'est réuni le 5 avril, mais n'a pas repris ses travaux, le décret n'ayant pas encore été adopté par l'Assemblée nationale. Par conséquent, la direction des organes de gestion des élections est floue, en particulier depuis la démission le 26 mars du Président de la Commission électorale indépendante, Mohamed Yousouf Nouristani. Le poste reste inoccupé, alors même que le taux de vacance de postes à la Commission est déjà de 40 %.

10. Face à la situation préoccupante de la sécurité, certains responsables politiques associés aux milices à l'intérieur comme à l'extérieur du Gouvernement ont demandé que l'armée joue un rôle plus direct. Le Premier Vice-Président, Abdul Rashim Dostom, et les milices liées à son parti politique, Junbish-e Milli, ont lancé des opérations pour lutter contre l'insurrection dans la province de Jozjan le 20 avril. Le Gouverneur par intérim de la province de Balkh, Atta Mohamed Nour, a également mené des opérations dans le nord au cours de la période concernée. Le 8 mars, Abdul Rassoul Sayyaf, un ancien moujahidin et membre de l'Assemblée nationale, a déclaré publiquement que les anciens moujahidin pourraient rejoindre la lutte contre l'insurrection sans l'aval du Gouvernement. Le Bureau du Conseil national de sécurité a critiqué ces positions et demandé, dans une directive du 5 avril, que les responsables de la sécurité assument la direction des opérations de sécurité.

11. Le retrait d'une affiche du Premier Vice-Président Dostum à Mazar-e Charif le 20 mars a donné lieu pendant plusieurs jours à des manifestations et contre-manifestations dans diverses provinces du nord, avant de provoquer, le 24 mars, un échange de coups de feu entre les membres des partis Jumbesh-i-Milli et Jamiat-e-Islami dans la ville de Maïmana (province de Fariab), qui a fait un mort et quatre blessés parmi les civils. Le calme a été rétabli après l'intervention des dirigeants des partis, des responsables provinciaux et d'une délégation présidentielle. Les combats ont repris entre des groupes associés aux deux partis dans le district d'Almar (province de Fariab) les 17 et 18 mai, faisant 15 morts, dont 1 civil, et 18 blessés, dont 1 civil.

B. Sécurité

12. La situation en matière de sécurité en Afghanistan s'est détériorée en raison de la fréquence sans précédent des opérations menées par les Taliban depuis le début de 2016. Les affrontements armés ont augmenté de 14 % au cours des quatre premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2015 et ont été plus nombreux au cours des autres mois en comparaison avec les années précédentes. En

avril 2016, on a enregistré le plus grand nombre d'affrontements armés depuis juin 2014, période qui coïncidait avec l'élection présidentielle.

13. Malgré l'intensification des affrontements armés, le nombre total d'incidents a diminué au cours de la période considérée. Entre le 16 février et le 19 mai, l'Organisation des Nations Unies a dénombré 6 122 incidents, soit 3 % de moins que durant la même période en 2015. Cette situation s'expliquait principalement par la diminution des incidents provoqués par des engins explosifs improvisés. Comme par le passé, la plupart des incidents (68,5 %) se sont produits dans le sud, le sud-est et l'est du pays, les affrontements armés constituant la majorité des incidents (64 %), suivis par l'utilisation d'engins explosifs improvisés (17,4 %). Le nombre d'assassinats ciblés a lui aussi diminué. Du 16 février au 19 mai, 163 assassinats − y compris les tentatives d'assassinat − ont été enregistrés, soit 37 % de moins que durant la même période en 2015. Au cours de la période considérée, on a signalé 15 attentats-suicides (contre 29 pendant la même période en 2015) ainsi que plusieurs incidents ayant eu un grand retentissement, dont une attaque minutieusement orchestrée contre le Consulat indien à Jalalabad le 2 mars, une attaque contre la résidence du Directeur par intérim de la Direction nationale de sécurité à Kaboul le 21 mars, et l'assassinat de deux commandants de haut rang de l'armée nationale afghane les 24 et 27 mars respectivement dans les provinces de Kandahar et de Logar. Les Taliban ont revendiqué ces deux derniers attentats.

14. Les attaques d'insurgés ont considérablement augmenté depuis le lancement par les Taliban de l'offensive de printemps baptisée « Opération Omari ». Dans la déclaration qu'ils ont faite le 12 avril pour lancer leur campagne annuelle, les Taliban ont promis d'organiser des attaques de grande envergure contre les « positions ennemies » ainsi que des attaques tactiques et des assassinats de commandants de l'armée. Contrairement aux années précédentes, ils n'ont pas spécifiquement visé les fonctionnaires de l'État. Au cours des deux premières semaines de l'offensive, le nombre d'attaques menées par les Taliban a presque doublé par rapport aux deux semaines précédentes, ce qui représentait le nombre le plus élevé d'affrontements armés enregistrés en avril depuis 2001. Depuis le début de l'offensive, les Taliban ont lancé 36 attaques contre des centres administratifs de district, dont une offensive concertée contre la capitale de la province de Kondoz. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont repoussé la plupart de ces attaques. Avec l'intensification de l'offensive à la fin de la récolte du pavot dans la province d'Helmand au début du mois de mai, les affrontements se sont multipliés dans le sud. Les Taliban se sont aussi attachés à prendre des positions éminemment stratégiques dans la province d'Orozgan le long de l'autoroute reliant Kandahar à Tarin Kot et ont repris le contrôle de zones stratégiques dans la province de Baghlan, qui avaient été libérées par les Forces de sécurité afghanes en janvier.

15. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont continué de subir des pressions, en particulier dans les provinces de Baghlan, de Fariab, d'Helmand, de Kounar, de Kondoz, de Nangarhar et d'Orozgan. Les forces spéciales afghanes sont venues leur prêter main forte et la communauté internationale leur a fourni du matériel militaire. Malgré tous les efforts pour apporter du renfort aux unités de l'armée nationale afghane, en particulier dans la province d'Helmand, celle-ci présente toujours d'importantes carences en matière de commandement et de contrôle, de direction, de logistique et de coordination générale. Les Forces de sécurité afghanes ont subi de plus nombreuses pertes en hommes au cours des quatre premiers mois de 2016. Compte tenu des taux élevés d'érosion naturelle des

effectifs, la viabilité des forces reste un problème. Même si le recrutement s'effectuait conformément aux objectifs fixés, les taux de réengagement demeurent particulièrement faibles et doivent augmenter pour compenser les pertes. En avril 2016, les troupes de l'armée nationale afghane représentaient 87 % des effectifs prévus pour août 2016. La Police nationale afghane comptait, quant à elle, 74 % des effectifs prévus pour la même période. Les moyens aériens ont été quelque peu renforcés et la Force aérienne afghane a mené un nombre limité de missions aériennes au cours de la période considérée.

16. Les consultations sur la présence de la mission Soutien résolu de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) après 2016 et sur les futures modalités de financement des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes se sont poursuivies avant la tenue du sommet de l'OTAN en juillet. Les 15 et 16 mars, le Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, s'est rendu à Kaboul où il a rencontré le Président afghan et le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah et réaffirmé l'engagement de l'OTAN de soutenir l'Afghanistan. Lors de la réunion du Conseil d'administration du fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane, qui s'est tenue le 11 mai à Bruxelles, les membres de l'OTAN et les représentants des donateurs ont examiné la question de l'aide financière qui serait fournie jusqu'en 2020 aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Le 20 mai à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères des États participants sont convenus de proroger le mandat de la mission Soutien résolu au-delà de 2016.

17. D'autres groupes armés ont maintenu une petite présence sur le territoire afghan, notamment le Mouvement islamique d'Ouzbékistan dans le nord de l'Afghanistan et l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan dans l'est. Depuis mon précédent rapport, les opérations menées par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, appuyées par des frappes aériennes militaires internationales, ont permis de réduire encore la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, qui a également dû faire face aux pressions exercées par les Taliban. Cette situation a conduit l'État islamique à établir une présence secondaire dans les provinces voisines de Kounar et de Nourestan afin de pouvoir se replier dans une zone de sécurité et mobiliser de nouvelles recrues.

18. L'Organisation des Nations Unies a été victime de 25 incidents, dont six cas d'intimidation, trois incidents causés par des engins explosifs improvisés et six incidents de nature criminelle. Le 20 mai, un garde travaillant pour le compte de l'Organisation des Nations Unies a été tué à Kaboul et un autre garde ainsi qu'un fonctionnaire de l'Organisation ont été blessés lors d'une fusillade dont les circonstances font actuellement l'objet d'une enquête.

C. Coopération régionale

18. Depuis mon précédent rapport, les efforts déployés par l'Afghanistan et le Pakistan pour renforcer leurs relations ont été entravés par l'absence de progrès dans le processus de paix avec les Taliban ainsi que par les tensions aux frontières et les allégations des deux parties concernant des tirs indirects de part et d'autre de la frontière. La décision du Pakistan de normaliser les procédures de passage des frontières, qui a entraîné des contrôles plus sévères et plus longs par les agents chargés du contrôle des frontières, a donné lieu à des manifestations les 2 et 5 mai à Jalalabad et dans le district de Mohmand Dara (province de Nangarhar). Les

tensions aux frontières se sont intensifiées au début du mois de mai, ce qui a conduit à la fermeture temporaire du poste frontière de Torkham du 10 au 13 mai. La frontière a été rouverte le 13 mai à la suite des négociations tenues à Islamabad entre l'Ambassadeur d'Afghanistan au Pakistan et le chef d'état-major de l'armée pakistanaise.

19. L'Afghanistan a poursuivi ses initiatives de coopération régionale, en particulier dans les domaines de l'économie et de la sécurité. Le 23 mai, le Président de l'Afghanistan, le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rohani, et le Premier Ministre de l'Inde, Narendra Modi, ont signé à Téhéran un accord tripartite relatif au transport et au transit de marchandises, qui devrait faciliter les échanges commerciaux entre ces pays et, peut-être, ceux d'Asie centrale, en particulier en offrant un accès à la mer grâce à l'aménagement du port iranien de Chabahar. Lors de la conférence du 25 avril consacrée au projet de gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, les Vice-Ministres turkmène et afghan des affaires étrangères ont souligné l'importance de ce projet pour le renforcement de la confiance à l'échelon régional. La cérémonie marquant le lancement du projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud (CASA-1000) entre l'Afghanistan, le Kirghizistan, le Pakistan et le Tadjikistan a eu lieu le 12 mai au Tadjikistan en présence du Président tadjik, Emomali Rahmon, du Premier Ministre kirghize, Sooronbay Jeenbekov, du Premier Ministre pakistanais, Nawaz Sharif, et du Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah. Ce dernier s'est rendu en Chine du 15 au 18 mai pour signer six accords de coopération bilatérale portant sur des questions d'assistance technique, d'infrastructure, d'aide humanitaire et de coopération économique. Les 21 et 22 mai, le Président a effectué une visite officielle au Qatar au cours de laquelle il s'est entretenu avec l'Émir du Qatar, Tamim bin Hamad Al Thani, et le Premier Ministre de ce pays, Abdullah bin Nasser bin Khalifa Al Thani.

20. Les pays de la région ont manifesté leur attachement indéfectible au Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, y voyant un moyen de renforcer la coopération régionale notamment en matière de lutte contre le terrorisme et de connectivité régionale. Le 26 avril, les hauts responsables des pays participant au Processus réunis à New Delhi ont insisté sur la nécessité d'unir leurs forces pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Au cours de la période considérée, les pays participants ont tenu trois réunions de groupes techniques régionaux sur les échanges, le commerce et les possibilités d'investissement, le 4 mars en Inde, sur l'éducation, le 10 mars dans la République islamique d'Iran, et sur la lutte antiterroriste, le 3 avril à Kaboul. Les participants à ces réunions ont souscrit à l'idée de tenir une série de réunions d'experts en prévision de la rencontre des hauts responsables consacrée aux questions de sécurité et aux mesures antiterroristes à prendre conformément aux dispositions de la Déclaration d'Islamabad de décembre 2015. Du 15 au 20 mai, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies a engagé des consultations à Kaboul avec des représentants du Gouvernement afin de savoir s'ils envisageaient d'établir une structure pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale de lutte antiterroriste dans le cadre du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan.

21. Les pays d'Asie centrale et la Fédération de Russie ont continué d'exprimer leurs préoccupations au sujet des conséquences de l'insécurité en Afghanistan au-delà des frontières nationales et se sont engagés à renforcer leur coopération avec

Kaboul. À la cinquième Conférence sur la sécurité internationale, tenue à Moscou les 27 et 28 avril, les participants se sont accordés sur le fait que la lutte contre la menace terroriste ne pouvait être menée de façon indépendante. Lors d'un séminaire des Nations Unies, organisé à Almaty (Kazakhstan) du 29 au 31 mars, les participants ont souscrit à l'idée d'associer l'Afghanistan aux actions de lutte contre la radicalisation de la région. Le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, a représenté l'Afghanistan au sommet de l'Organisation de la coopération islamique, qui a eu lieu les 14 et 15 avril à Istanbul (Turquie). Les participants ont été exhortés à unir leurs forces pour lutter contre l'extrémisme dans le communiqué final du sommet.

III. Droits de l'homme

22. Le 17 avril, la Mission a publié son rapport sur la protection des civils en période de conflit armé en Afghanistan portant sur le premier trimestre de 2016. Entre le 1er janvier et le 31 mars, elle a recensé 1 943 victimes civiles (600 morts et 1 343 blessés), soit une augmentation de 2 % par rapport à la même période en 2015. Elle estime que 60 % des victimes civiles sont le fait des forces antigouvernementales, 19 % des forces progouvernementales et 16 % d'échanges de tirs entre les forces progouvernementales et antigouvernementales. Elle n'a pas été en mesure de déterminer les responsables des 6 % de victimes civiles restants. Les affrontements au sol sont demeurés la principale cause de pertes civiles (38 % des morts et des blessés parmi les civils), devant les engins explosifs improvisés (20 %) et les attaques complexes et les attentats-suicides (18 %). Le 25 mai, la MANUA a facilité la tenue d'un dialogue de haut niveau sur la protection des civils avec de hauts responsables du Gouvernement, des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et de la mission Soutien résolu de l'OTAN. Les Forces de sécurité ont réaffirmé l'engagement pris par le Gouvernement de prévenir et de limiter les pertes civiles. Le 28 mai, la Commission a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère de la défense nationale, le Ministère de l'intérieur et la Direction nationale de la sécurité, qui visait à renforcer la responsabilité et la transparence dans le fonctionnement et les pratiques des services chargés de la défense et de la sécurité.

23. Les Taliban et les forces antigouvernementales ont poursuivi leurs attaques de grande envergure dans des zones habitées par des civils. Le 5 avril, des forces antigouvernementales ont fait exploser un véhicule piégé aux abords d'un marché dans le district de Siya Gerd (province de Parwan), faisant 8 morts et 35 blessés parmi les civils, dont 4 enfants. On ignore qui était ciblé par cette attaque. D'après un premier bilan établi par la Mission, entre le 15 et le 30 avril, il y aurait eu 90 victimes civiles (15 morts et 75 blessés) à la suite d'affrontements armés près de la ville de Kondoz. Les Taliban ont revendiqué l'attaque du 19 avril à Kaboul contre la Direction de la sécurité des dignitaires, qui a fait 56 morts et 337 blessés parmi les civils. Le 25 mai, ils ont revendiqué une attaque-suicide contre un véhicule qui transportait des membres du personnel judiciaire à l'extérieur de Kaboul, tuant 12 des passagers et blessant 9 civils, dont 6 enfants.

24. Les Taliban ont continué de menacer les médias et les journalistes, les accusant de propagande. Le 28 février, le Gouvernement a créé un comité composé de représentants du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'information et de la culture, du Bureau du Procureur général, de la Direction nationale de la sécurité et de syndicats de journalistes afin d'enquêter sur le meurtre de journalistes. Le 3 mai,

le Président a nommé un militant des droits de l'homme Ambassadeur de la liberté d'expression en Afghanistan. Outre les six prisonniers exécutés le 8 mai, 600 autres, dont 100 condamnés pour atteintes à la sûreté de l'État, attendent d'être exécutés. La MANUA a continué de plaider en faveur d'un moratoire sur la peine de mort, du respect des garanties d'un procès équitable et de l'accélération de la réforme judiciaire visant à commuer les condamnations à mort en peines de réclusion à perpétuité.

25. La détention d'enfants pour atteintes à la sûreté de l'État, notamment l'affiliation présumée à des groupes armés, reste une source de préoccupation. Au 31 mars, 227 garçons étaient détenus dans des centres de rééducation pour mineurs pour de tels motifs. En outre, en février 2016, 166 prisonniers arrêtés avant leur majorité (dont 53 étaient toujours mineurs en février) étaient détenus avec des adultes dans le centre de haute sécurité dans la province de Parwan.

26. Entre le 1er janvier et le 31 mars, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a confirmé 343 incidents ayant causé la mort de 161 enfants (dont 43 filles) et blessé 449 autres (336 garçons et 113 filles). Les affrontements au sol restent la principale cause de décès chez les enfants, devant les restes d'explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. On estime que 208 enfants ont été victimes des forces antigouvernementales, dont 149 des Taliban. Les forces progouvernementales ont fait 154 victimes parmi les enfants. L'ONU a reçu en 18 occasions des informations faisant état du recrutement et de l'utilisation d'au moins 40 garçons, et confirmé le recrutement de neuf garçons, dont sept par les Taliban, un par des forces antigouvernementales et un par la Police nationale afghane. Le 6 avril, le Ministère de l'intérieur a créé une nouvelle brigade de protection de l'enfance au sein du centre de recrutement de la Police nationale afghane à Kaboul, portant ainsi à sept le nombre total d'unités de ce type dans le pays. Au premier trimestre de 2016, l'ONU a reçu des informations faisant état de huit cas d'enlèvements et confirmé quatre incidents impliquant cinq garçons. L'Organisation a attribué l'enlèvement de quatre garçons aux Taliban et l'enlèvement et le viol d'un autre à la Police locale afghane.

27. La violence liée au conflit a continué de peser sur les infrastructures sanitaires et scolaires, perturbant la scolarité et la fourniture de services de santé aux enfants. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a confirmé 17 incidents ayant eu des répercussions sur l'accès à l'éducation et 29 sur les services de santé. Le 18 avril, l'ONU a publié un rapport intitulé « Éducation et santé en péril » portant sur la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. D'après ce rapport, rien qu'en 2015, on a recensé 132 incidents liés au conflit contre des écoles, soit une augmentation de 86 % par rapport à 2014. On a également enregistré 125 incidents ayant eu des répercussions sur l'accès aux soins de santé en 2015, contre 59 en 2014 et 33 en 2013.

28. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes et appliquer le plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dont le financement a fait l'objet de discussions pendant la période considérée. Le 24 avril, le Gouvernement a présenté des informations comme suite aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/AFG/CO/1-2).

29. L'ONU a continué de faciliter le dialogue sur les politiques à mener pour éliminer les violences faites aux femmes et d'appuyer les services de protection des femmes. L'Organisation a apporté son appui à 11 centres de protection des femmes dans neuf provinces et 5 centres d'orientation familiale destinés aux victimes de violence domestique sur un total de 23 centres proposant des services similaires dans le pays. Afin d'optimiser la fourniture de services et garantir le respect des politiques et protocoles applicables dans les centres de protection des femmes, le Ministère des affaires féminines et l'ONU ont organisé un atelier sur ce thème du 24 au 26 avril, auquel ont participé 67 agents du Ministère, directeurs de centres de protection des femmes et partenaires d'exécution. Au cours de la période considérée, dans les provinces de Farah et de Khost, l'ONU a formé 322 personnes (étudiants, représentants de la société civile, responsables de provinces, dirigeants locaux), dont 134 femmes, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Au total, ce sont 133 membres de conseils provinciaux, dont 27 femmes, de neuf provinces du nord et du nord-est du pays qui ont été formés aux droits de l'homme et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le suivi et l'évaluation.

30. Le Gouvernement a poursuivi sa réforme du Code pénal, avec pour objectif de présenter la totalité du texte révisé à l'Assemblée nationale d'ici à décembre 2016. Il s'agit là d'un des engagements à court terme pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie. Le 1er mai, le Groupe de travail sur la réforme du Code pénal, présidé par le Ministère de la justice et composé de représentants d'institutions judiciaires et de l'ONU, a présenté la première moitié du texte révisé au Ministre de la justice pour examen. Les modifications apportées visent à garantir le respect des normes internationales en matière de justice pénale et de droits de l'homme.

31. Le 11 mai, la chambre basse de l'Assemblée nationale a rejeté le décret présidentiel du 2 septembre 2015 sur la détention provisoire, au motif qu'il violait des dispositions fondamentales de la Constitution afghane relatives à la régularité de la procédure et au droit à la liberté. La MANUA a poursuivi son travail de sensibilisation pour assurer la conformité avec les règles internationales en vigueur de tout projet de modification de la loi sur la détention provisoire. Le 2 avril, l'Afghanistan a présenté son deuxième rapport périodique au Comité contre la torture (voir CAT/C/AFG/2).

32. Le 18 avril, la MANUA a publié son rapport d'évaluation sur les services de santé offerts dans les prisons dans 31 des 34 provinces. Établi à l'aune de la version révisée de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, ce rapport fait apparaître que la plupart des détenus bénéficient de soins de santé mais que les groupes vulnérables, notamment les femmes et leurs enfants, y ont moins facilement accès. La MANUA a communiqué son rapport au Directeur général de la Direction centrale des prisons le 26 avril et aidé à coordonner l'appui des donateurs afin de remédier aux lacunes relevées.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

33. L'Afghanistan a continué de se heurter à des difficultés économiques. Dans la mise à jour sur le développement de l'Afghanistan qu'elle a publiée le 18 avril, la Banque mondiale a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour le pays pour 2015, les ramenant de 1,9 à 1,5 %. Dans leur rapport du 13 mai, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont prévu une reprise lente, avec une croissance en 2016 de 1,9 % d'après la première et de 2 % d'après le second. Les deux institutions ont souligné l'importance de la poursuite et de la prévisibilité des progrès dans les réformes ainsi que de l'amélioration de la sécurité pour renforcer la confiance des acteurs économiques. Le déficit de confiance dont souffre l'environnement économique de l'Afghanistan a été mis en lumière par l'Agence afghane d'appui aux investissements, qui a indiqué qu'en 2015 les investissements nets avaient diminué de 30 % par rapport à 2014. Les investissements ont notamment fortement diminué dans les secteurs de la construction, de l'extraction minière et de l'industrie manufacturière.

34. Le Gouvernement afghan, le FMI et les représentants des donateurs ont poursuivi les discussions sur le futur programme du FMI pour l'Afghanistan. Le programme de référence s'étant achevé avec succès le 13 avril, le Gouvernement a officiellement demandé, au cours des réunions entre le FMI et la Banque mondiale qui se sont tenues du 15 au 17 avril à Washington, à bénéficier de la facilité élargie de crédit du FMI pendant trois ans. Les négociations sur le nouveau programme, qui ont essentiellement porté sur la gestion des finances publiques, la réforme du secteur financier et les réformes visant à soutenir l'essor du secteur privé, se sont déroulées à New Delhi du 18 au 26 mai, et devraient orienter les préparatifs de la conférence sur l'Afghanistan qui doit se tenir à Bruxelles en octobre.

35. L'état d'avancement des réformes a continué d'être le sujet dominant du dialogue sur les politiques d'aide au cours de la période qui a précédé le sommet de l'OTAN et la conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan. Le 4 avril, le Ministre des finances, Eklil Hakimi, et mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, ont coprésidé à Kaboul une réunion extraordinaire du Conseil commun de coordination et de suivi, au cours de laquelle le Gouvernement a indiqué que 90 % des engagements pris pour la période 2015-2016 dans le contexte du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie étaient tenus ou en voie de l'être. Le Gouvernement a continué à travailler à l'élaboration du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan, dont il a communiqué un projet aux partenaires de développement le 9 mai. Il a également indiqué que des progrès avaient été accomplis dans la rédaction de trois des 22 de ses programmes prioritaires nationaux, à savoir la Charte des citoyens et les plans de développement urbain et d'autonomisation économique des femmes, ainsi que dans l'élaboration d'un plan de réforme de la justice.

36. Les liens entre sécurité et dépenses de développement ont suscité une attention accrue, étant donné que les dépenses liées au secteur de la sécurité ont continué à grever le budget de l'État. Bien qu'elles aient augmenté de 22 % en 2015, les recettes de l'État ne représentent que 10,4 % du produit intérieur brut (PIB) du pays, soit moins que le budget total consacré aux dépenses de sécurité, qui représente 12,2 % du PIB. La mise au point d'un modèle viable favorisant la croissance économique et les dépenses prioritaires reste une priorité majeure compte tenu du

manque de dynamisme de la demande intérieure, de l'augmentation de la pauvreté et de la faiblesse persistante des taux de croissance, comme il en a été question le 16 avril dans le cadre des réunions de printemps du FMI et du Groupe de la Banque mondiale et à la Réunion annuelle de la Banque asiatique de développement, le 2 mai.

37. Le Gouvernement a rendu compte des efforts qu'il déploie pour faire avancer son programme de lutte contre la corruption. Le 19 mars, il a créé par décret présidentiel le Haut Conseil de la gouvernance, de la justice et de la lutte contre la corruption, qui est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption. Une fois opérationnel, le Haut Conseil sera présidé par le Président afghan et comptera, entre autres membres, le Chef de l'exécutif, deux vice-présidents, le Président de la Cour suprême, le Ministre de la justice et le Procureur général. Le 5 mai, lors d'une conférence sur la lutte contre la corruption organisée par l'Union européenne à Kaboul, le Président a annoncé la création d'un tribunal spécialisé dans la lutte contre la corruption, qui devrait avoir commencé ses travaux d'ici à l'ouverture du sommet de l'OTAN, et des mesures visant à donner des moyens supplémentaires au Groupe de travail sur les crimes graves afin d'appuyer les enquêtes anticorruption. Le Président a répété ces mêmes engagements lors d'un sommet sur la lutte contre la corruption, tenu à Londres le 12 mai, et a publié une déclaration décrivant les mesures à prendre, notamment la création d'institutions de haut niveau chargées de la lutte contre la corruption, le renforcement de la coopération internationale en matière de répression, la facilitation du partage d'informations relatives aux soumissionnaires corrompus et l'application des normes en matière de collecte des impôts.

38. Le Gouvernement a également pris des mesures visant à s'attaquer à la corruption dans le secteur de la justice et au niveau infranational. Pour renforcer son bureau, le nouveau Procureur général a nommé ou transféré le 28 mai 40 responsables clefs, dont 19 nouveaux procureurs en chef des provinces sur 34 et de nouveaux directeurs pour trois groupes chargés du contrôle, de l'audit interne et de l'élimination de la violence contre les femmes. Entre mars 2015 et mars 2016, 85 personnes, dont 6 juges, 14 membres du personnel administratif de l'appareil judiciaire et des avocats de la défense soupçonnés de corruption, ont été arrêtées par le Département de la surveillance judiciaire de la Cour suprême, ont fait l'objet d'une enquête et ont été renvoyées devant les services du Procureur. Cela représente une augmentation de plus de 100 % par rapport à la même période en 2015. Le Gouvernement a également réaffecté 602 juges de première instance et juges de chambres d'appel, soit un quart des effectifs de la magistrature, parmi lesquels tous les juges en chef des cours d'appel dans 33 des 34 provinces, pour promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire en réduisant le risque de clientélisme local. Le 1er mai, le responsable des poursuites en appel dans la province de Helmand a publié les noms de 25 fonctionnaires gouvernementaux soupçonnés de corruption et d'appropriation de terres, et a ouvert des enquêtes à ce sujet.

39. À l'échelon infranational, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes visant à améliorer la gouvernance et la prestation de services. Le Président a nommé 12 nouveaux maires désignés à l'issue d'une procédure de sélection, ce qui a porté à 15, sur un total de 154, le nombre de maires désignés de cette façon. Soucieux d'améliorer encore la prestation de services et le développement urbain dans les municipalités, le 4 février, le Gouvernement a élevé le titulaire du poste de directeur

général des municipalités, qui est rattaché à la Direction indépendante de la gouvernance locale, au rang de vice-ministre.

40. Les efforts visant à faire de la Police nationale afghane un corps plus professionnel et à renforcer les services de police de proximité se sont également poursuivis. Avec l'appui de l'Organisation, le Ministère de l'intérieur a organisé une conférence nationale sur la police de proximité, qui s'est tenue les 1er et 2 mars et a rassemblé 300 participants, dont des représentants du Gouvernement et de la société civile. Les participants ont adopté une résolution demandant l'extension du modèle de police de proximité à l'ensemble du pays. Le 7 avril, le Ministère de l'intérieur a créé une équipe d'appui chargée d'améliorer la formation, l'éducation et le leadership en la matière.

V. Aide humanitaire

41. Sur le plan humanitaire, la situation est demeurée précaire : de nouveaux déplacements de populations provoqués par le conflit ont été signalés dans tout le pays, l'accès humanitaire est demeuré difficile et les populations rurales étaient toujours en situation de vulnérabilité. Au 15 mai, l'Organisation avait eu connaissance de plus de 118 000 cas de personnes nouvellement déplacées depuis le début de l'année dans 24 des 34 provinces, soit une augmentation de 10 % par rapport à la même période de l'année dernière. On compte au moins 15 000 nouveaux déplacés depuis le début de l'offensive de printemps lancée par les Taliban. Les nombres les plus importants de nouveaux déplacements ont été signalés dans les provinces de Kondoz et de Baghlan, où 45 000 personnes ont été déplacées, et dans le district de Deh Rawoud, dans la province d'Orozgan, où 12 700 personnes ont été déplacées. Les difficultés d'accès ont continué d'entraver l'évaluation des besoins et l'acheminement de l'aide humanitaire.

42. Le nombre de réfugiés rentrant chez eux dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti de l'Organisation a considérablement diminué, en raison des incertitudes liées à l'environnement économique et politique et aux conditions de sécurité en Afghanistan. Au 14 mai, 4 643 réfugiés avaient été rapatriés pour l'année 2016, dont 3 901 en provenance du Pakistan et 688 en provenance de la République islamique d'Iran. Les chiffres concernant les rapatriés sont comparables à ceux de 2014, année où a été enregistré le plus faible taux de retour de rapatriés depuis le début du programme de rapatriement librement consenti, en 2002. De nombreux rapatriés ont choisi de ne pas retourner dans leur région d'origine, et nombre d'entre eux se sont installés dans les centres urbains. L'Organisation continue d'aider le Gouvernement à élaborer une stratégie globale de rapatriement librement consenti et de réintégration pour résoudre les problèmes rencontrés par les rapatriés. Dans le même temps, 75 858 Afghans sans papiers sont rentrés de leur propre chef, dont 67 619 en provenance de la République islamique d'Iran et 8 239 du Pakistan, tandis que 62 425 Afghans ont été expulsés de la République islamique d'Iran et 7 259 du Pakistan. Si les chiffres restent élevés, les retours spontanés du Pakistan sont inférieurs de 44 % aux chiffres enregistrés lors du pic constaté début 2015, à la suite des opérations militaires menées dans le Waziristan du Nord. L'Afghanistan continue également d'accueillir un grand nombre de réfugiés en provenance du Waziristan du Nord et des provinces pakistanaises de Khost et de Paktika.

43. L'émigration des Afghans vers l'Europe est demeurée importante. Depuis le début de 2016, 39 465 Afghans sont arrivés en Europe par la mer, soit 21 % du nombre total d'arrivées; les Afghans représentent le deuxième plus important groupe de migrants après les Syriens. Face à l'augmentation du nombre de migrants afghans, plusieurs pays européens ont intensifié leurs mesures d'expulsion des demandeurs d'asile afghans déboutés. Entre le 1er janvier et le 30 avril, l'Organisation internationale pour les migrations est venue en aide à 1 851 rapatriés de plein gré quittant l'Europe, contre 450 au cours de la même période en 2015. Près de la moitié de ces rapatriés se trouvaient en Allemagne. Le Gouvernement afghan continue de discuter avec ses partenaires des mesures à prendre pour modifier les schémas migratoires et inciter les citoyens afghans à rester dans leur pays.

44. L'Afghanistan a continué d'être touché par des catastrophes naturelles et des conditions météorologiques extrêmes qui ont entraîné des inondations et des déplacements. En mars et avril, on a enregistré 79 incidents liés à des catastrophes nationales, qui ont touché 36 945 personnes, dont 1 043 personnes qui ont été déplacées dans la province de Helmand suite à des inondations et ont reçu une assistance fournie par les partenaires humanitaires. Grâce aux pluies enregistrées en mars-avril dans les principales zones agricoles de l'Afghanistan, d'un niveau compris entre normal et supérieur à la normale, la récolte de blé devrait être d'un niveau conforme à la moyenne et la sécurité alimentaire de la plupart des ménages pauvres de l'ensemble du pays devrait être améliorée au cours des trois prochains mois.

45. L'action visant à éradiquer la poliomyélite, qui reste endémique en Afghanistan, a continué d'être entravée par des difficultés d'accès et des problèmes de sécurité. Cinq nouveaux cas de poliomyélite ont été recensés depuis le début de 2016, dont trois dans la province de Kounar, un dans la province de Helmand et un autre dans la province de Kandahar. Avec l'appui de l'Organisation, le Ministère de la santé a mené des activités de vaccination supplémentaires, dont deux campagnes nationales. On estime que quelque 200 000 enfants n'ont pas été vaccinés. Il s'agit notamment de 147 000 enfants dans la région du nord-est et de 30 555 enfants dans la région orientale, où des éléments hostiles au Gouvernement ont empêché l'accès, et de 22 445 enfants dans la région méridionale, où des combats étaient en cours. En raison de l'insécurité, le suivi des campagnes dans les provinces de Helmand et de Farah est resté limité.

46. Au premier trimestre de 2016, les partenaires associés à la lutte antimines ont, sous la coordination de l'Organisation, dépollué 42 champs de mines et trois champs de bataille, ce qui a permis de déclarer exemptes de mines 15 localités dans cinq districts. Selon les estimations, à la fin du trimestre il restait en Afghanistan 4 334 champs de mines et champs de bataille minés, ce qui affectait la vie de 1 584 localités dans 255 districts. Le transfert de la coordination de la lutte antimines au Gouvernement afghan s'est poursuivi selon le calendrier établi, et devrait s'achever en 2017.

47. Les cadres mondiaux de suivi de l'Organisation ont indiqué la persistance d'entraves à l'accès humanitaire. Au total, 75 incidents visant des organisations non gouvernementales, l'ONU et d'autres organisations internationales ont été enregistrés au cours des quatre premiers mois de 2016, et cinq travailleurs humanitaires ont été tués et huit autres blessés. Le nombre d'enlèvements a

sensiblement augmenté : 81 travailleurs humanitaires ont été enlevés, contre 59 au cours de la même période en 2015. Ces enlèvements ont pour la plupart touché les organismes chargés du déminage. L'accès à la province de Badakhchan a été facilité par une nouvelle desserte aérienne assurée par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies.

48. Au 16 mai, le montant global des financements humanitaires pour l'Afghanistan s'élevait à 169 millions de dollars, dont 65 millions réservés aux activités prévues dans le plan d'aide humanitaire et 104 millions de dollars pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au 16 mai toujours, le Plan d'aide humanitaire pour l'Afghanistan était financé à 16 %. Les fonds destinés à couvrir les dépenses relatives à l'alimentation, à la nutrition, aux soins de santé et aux programmes pour les réfugiés et les rapatriés demeurent particulièrement limités. À ce jour, le Fonds humanitaire pour l'Afghanistan a reçu 25 millions de dollars pour l'année 2016, ces fonds étant essentiellement destinés à couvrir les soins de santé d'urgence, l'assistance aux familles déplacées et les évaluations des besoins humanitaires.

VI. Lutte contre les stupéfiants

49. Le 16 mars, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a publié la section consacrée à l'analyse socioéconomique de son rapport sur la production d'opium en Afghanistan en 2015, qui évalue l'économie des opiacés et les facteurs favorisant la culture du pavot à opium. Les auteurs du rapport ont conclu que le montant brut estimatif de la valeur des opiacés en Afghanistan avait diminué de 45 % et avait été ramené à 1,56 milliard de dollars depuis 2014, mais qu'il représentait encore 7 % du produit intérieur brut du pays, contre 13 % en 2014. Cette nette contraction de l'économie des opiacés découle d'une réduction substantielle de la culture et de la production d'opium combinée à une diminution du prix à la production agricole moyen de l'opium sec en 2015. La faible valeur de la récolte de 2015 a entraîné une réduction significative des revenus des ménages ruraux qui se livrent à la culture de l'opium, étant donné que la vente de pavot et de ses dérivés représentait 40 % de leur revenu annuel, et a encore accru la vulnérabilité socioéconomique des populations rurales. Le rapport consacrait pour la première fois une section au rôle des femmes afghanes dans la culture du pavot à opium, et concluait que si les femmes étaient motivées par les revenus supplémentaires que fournissait cette culture, elles n'avaient qu'une influence limitée s'agissant de la décision de cultiver le pavot ou d'opter pour d'autres types de cultures.

50. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'activité importante d'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues en raison de l'insécurité qui règne dans les principales zones de culture du pavot et du manque de ressources financières. Entre le 10 février et le 23 mai 2016, les services de répression afghans ont mené 694 opérations de lutte contre les stupéfiants, lesquelles ont abouti à la saisie de 1 329 kilogrammes d'héroïne, de 3 058 kilogrammes d'opium, de 860 kilogrammes de morphine, de 29 kilogrammes de méthamphétamine et de 7 688 kilogrammes de haschisch, ainsi qu'à celle de 1 406 kilogrammes de précurseurs solides et de 1 442 litres de précurseurs liquides. En outre, cinq laboratoires ont été démantelés, 851 suspects arrêtés et 143 véhicules, 84 armes et 95 téléphones mobiles saisis. Trois membres des Forces nationales de

défense et de sécurité afghanes ont été tués et cinq autres blessés lors de ces opérations.

VII. Appui à la Mission

51. La MANUA a poursuivi les travaux de construction de ses nouveaux locaux à Kondoz pour se mettre en pleine conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle. Pour améliorer les services médicaux fournis au personnel des Nations Unies dans les lieux d'affectation hors Siège, des équipes d'intervention d'urgence médicale ont été déployées en avril sur huit sites à Bamiyan, Faizabad, Gardez, Hérat, Jalalabad, Kaboul et Kandahar.

VIII. Observations

53. Les problèmes interdépendants d'ordre économique et politique et en matière de sécurité continuent de mettre à l'épreuve le Gouvernement et le peuple afghans. La faiblesse de la croissance économique, le chômage élevé et l'intensification de l'insurrection ont conduit à de nouveaux déplacements internes et migrations, et entretenu une forte opposition politique. Si cette situation n'est pas le fait du Gouvernement, elle exige néanmoins une réaction énergique de sa part. Le Gouvernement a clairement défini la voie à suivre pour assurer une stabilité, une responsabilisation et une autonomie plus grandes, tâche dont la réalisation se poursuit. Alors que la communauté internationale examine, lors de ses réunions à Bruxelles et à Varsovie en 2016, l'aide qu'elle apportera à l'Afghanistan, je tiens à souligner que la voie de la stabilité est précaire et repose sur un engagement sans équivoque de fournir une assistance internationale à long terme.

54. Je me félicite de l'engagement pris par l'Afghanistan, avec la Chine, les États-Unis et le Pakistan, dans le cadre du Groupe de coordination quadrilatérale. Ce n'est que grâce à un accord politique négocié que les Afghans obtiendront la paix durable qu'ils méritent et dont ils ont besoin. Des pourparlers directs entre le Gouvernement et les Taliban demeurent essentiels à cet égard, et je demande aux États Membres de concourir à la réalisation de cet objectif.

55. Je prends note du projet d'accord de paix entre le Gouvernement et le Hezb-i-Islami (Gulbuddin) et, une fois ratifiés, j'accueillerais avec satisfaction les engagements qui y sont pris de renoncer à la violence, de rompre les liens avec les groupes terroristes et de promouvoir les droits de l'homme. Tout en espérant que la mise en œuvre de cet accord conduira à une réduction de la violence liée au conflit, je souligne qu'il importe que l'Afghanistan respecte les obligations internationales qui lui incombent d'amener les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations flagrantes des droits de l'homme à rendre compte de leurs actes.

56. L'augmentation du nombre de victimes civiles du conflit est inacceptable. Le nombre de victimes recensées au premier trimestre de 2016 est le plus élevé qui ait été enregistré depuis 2009. La violence liée au conflit continue d'avoir des effets dévastateurs sur les enfants, qui représentent près d'un tiers de l'ensemble des victimes au cours du premier trimestre. Les déplacements devraient s'intensifier en raison de la poursuite du conflit. Le Gouvernement donnera la preuve de sa ferme

volonté de réduire le nombre de victimes civiles en élaborant et en mettant en œuvre une politique de prévention et d'atténuation des pertes civiles.

57. La décision prise par la chambre basse de l'Assemblée nationale de rejeter le décret du 2 septembre 2015, relatif à la détention préventive, dont les dispositions sont contraires à la Constitution et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Afghanistan est partie, témoigne du désir du peuple afghan de promouvoir le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Il faut espérer que le Gouvernement prendra également des mesures pour décréter un moratoire sur l'application de la peine de mort et accélérer les réformes juridiques qui permettront de commuer la peine de mort en peine de prison à perpétuité.

58. Il convient d'accélérer les progrès réalisés en ce qui concerne les nominations à des postes de responsabilité au sein du Gouvernement et de pourvoir les principaux postes qui demeurent vacants au sein du Cabinet. De même, il faut d'urgence nommer et recruter du personnel pour pourvoir les postes des organes chargés de l'administration des élections et parvenir à un consensus sur les réformes afin que les préparatifs électoraux puissent être entrepris si l'on veut que ces élections soient crédibles et se tiennent en 2016.

59. L'engagement pris par le Président d'adopter des politiques et pratiques plus strictes pour combattre la corruption doit se traduire par des mesures concrètes. Pour ce faire, le ferme appui de l'Assemblée nationale sera nécessaire en vue de préserver et de maintenir la confiance du public. La mise en œuvre par le Gouvernement de la loi sur l'accès à l'information, adoptée en novembre 2014, contribuerait pour beaucoup à améliorer la transparence et permettrait à la société civile d'exercer un contrôle, ce qui faciliterait les activités de lutte contre la corruption.

60. Le Sommet de Varsovie et la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan peuvent constituer un jalon essentiel dans la trajectoire du pays et de la région et promouvoir les efforts qui sont d'une importance cruciale pour le renforcement de la connectivité et de la coopération transfrontière. Il faudra aussi veiller en permanence à maintenir une approche reconnaissant combien il est difficile pour le Gouvernement d'assurer à la fois le financement des forces de sécurité et celui des initiatives de développement. Le Gouvernement, quant à lui, doit jouer le rôle qui est le sien et montrer qu'il est résolu à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour faire en sorte que l'assistance internationale ait un effet tangible sur la vie des Afghans. Je tiens à souligner que les attentes des États Membres concernant le programme de réforme afghan doivent être réalistes, compte tenu des énormes difficultés auxquelles le pays est confronté.

61. Je remercie l'ensemble du personnel de l'ONU en Afghanistan et mon Représentant spécial sortant, M. Nicholas Haysom, pour le dévouement dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris envers le peuple afghan, et je souhaite la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial, M. Tadamichi Yamamoto.